

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
Fondation de l'Hôpital Montfort

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital Montfort (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion sans réserve en date du 18 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

MOORE
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 17 juin 2025

Marcil Lavallée

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

3

	Fonds affectés						2025 Total	2024 Total
	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Réserve pour infra- structure	Appui à l'Hôpital Montfort	Campagnes de finan- cement	Dons désignés		
PRODUITS								
Dons	696 102 \$	- \$	- \$	- \$	2 404 045 \$	1 125 802 \$	4 225 949 \$	2 826 969 \$
Loterie interne	-	-	-	-	39 280	220 647	259 927	176 695
Collectes de fonds	486 242	-	-	-	860	-	487 102	783 735
Stationnement	-	3 960 047	-	-	-	-	3 960 047	3 678 875
Initiatives commerciales	71 817	-	-	-	-	-	71 817	119 739
Intérêts et autres produits de placements	139 825	83 195	299 088	-	39 907	68 755	630 770	442 272
	1 393 986	4 043 242	299 088	-	2 484 092	1 415 204	9 635 612	8 028 285
CHARGES								
Salaires et avantages sociaux	889 445	141 556	-	-	-	-	1 031 001	825 448
Collectes de fonds	175 993	-	-	-	-	-	175 993	303 879
Frais d'exploitation	195 756	1 166 266	13 772	78 003	144 222	-	1 598 019	1 380 769
Loterie interne	-	-	-	-	23 286	127 008	150 294	106 576
Amortissement des immobilisations	-	55 384	-	26 702	-	-	82 086	84 749
Amortissement des actifs incorporels	3 638	547 252	-	-	-	-	550 890	550 285
	1 264 832	1 910 458	13 772	104 705	167 508	127 008	3 588 283	3 251 706
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT LES DONS								
	129 154	2 132 784	285 316	(104 705)	2 316 584	1 288 196	6 047 329	4 776 579
DONS								
Dons à l'Hôpital Montfort	3 364	-	-	76 658	1 800 000	447 082	2 327 104	372 623
Dons à l'Institut du savoir Montfort	55 000	2 112 000	-	-	-	453 815	2 620 815	2 331 494
	58 364	2 112 000	-	76 658	1 800 000	900 897	4 947 919	2 704 117
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES								
	70 790 \$	20 784 \$	285 316 \$	(181 363) \$	516 584 \$	387 299 \$	1 099 410 \$	2 072 462 \$

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

4

	Fonds d'administration	Fonds affectés				Dons désignés	2025 Total	2024 Total
		Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Appui à l'Hôpital Montfort	Campagnes de financement			
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 789 664 \$	4 326 421 \$	4 441 008 \$	- \$	- \$	1 764 620 \$	12 321 713 \$	10 254 911 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	70 790	20 784	285 316	(181 363)	516 584	387 299	1 099 410	2 072 462
Virements interfonds (note 13)	(40 890)	813 225	(372 824)	181 363	(601 764)	20 890	-	-
Impacts cumulatifs des réévaluations avantages sociaux futurs (note 15)	55 635	-	-	-	-	-	55 635	(5 660)
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 875 199 \$	5 160 430 \$	4 353 500 \$	- \$	(85 180) \$	2 172 809 \$	13 476 758 \$	12 321 713 \$

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

6

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 099 410 \$	2 072 462 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des actifs incorporels	550 890	550 285
Amortissement des immobilisations	82 086	84 749
Variations des gains et pertes non réalisés sur les placements	(223 407)	(127 868)
Variation des avantages sociaux futurs	12 680	9 580
Amortissement de la contribution différée afférente à l'actif incorporel	(3 638)	(3 032)
	1 518 021	2 586 176
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	113 438	722 307
Frais payés d'avance	30 066	3 553
Créditeurs et frais courus	205 930	(124 586)
Comptes à payer à des apparentés	278 744	(1 838 301)
	2 146 199	1 349 149
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 953 257)	(1 815 544)
Dispositions de placements	2 200 529	1 532 815
Variation nette de la valeur de rachat des polices d'assurance-vie	(1 989)	(265)
Acquisition d'immobilisations	(22 379)	(31 411)
Disposition d'immobilisations	-	-
Promesses de dons à recevoir	34 000	26 000
	(1 743 096)	(288 405)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Payable à long terme	-	(500 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS		
DE TRÉSORERIE	403 103	560 744
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 666 419	3 105 675
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 069 522 \$	3 666 419 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation de l'Hôpital Montfort (la « Fondation ») a été constituée le 25 mars 1986 comme organisme de bienfaisance afin d'encourager et de soutenir financièrement l'Hôpital Montfort et l'Institut du savoir Montfort en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle peut émettre des reçus de dons de charité pour impôt.

2. MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Comptabilité par fonds

Pour assurer le respect des limites et des restrictions placées sur l'utilisation des ressources disponibles, les comptes de la Fondation sont classés en fonds aux fins d'établissement de rapports, conformément aux activités ou aux objectifs précisés par les donateurs ou selon les directives du conseil d'administration. Aux fins d'établissement de rapports financiers, les soldes de fonds ont été classés entre les fonds suivants :

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration comprend les dons sans objets spécifiques, les collectes de fonds générales ainsi que les transactions quotidiennes de la Fondation. Au cours de l'exercice, la Fondation transfère une partie des dons du Fonds d'administration aux Fonds affectés.

Le Fonds d'administration comprend la signature avec Starbucks d'un contrat de licencié d'une durée de 10 ans qui a débuté le 5 juin 2023 soit la date d'ouverture du café. Santé Montfort s'est engagée envers la Fondation de l'Hôpital Montfort à agir à titre d'opérateur du café Starbucks, ce qui implique de gérer et de superviser l'exploitation du café pour cette même durée. De plus, tous les risques et avantages économiques futurs ont été transférés à Santé Montfort.

Fonds affectés

Le Fonds de gestion du stationnement comprend les fonds excédentaires provenant des opérations au bénéfice de l'Hôpital. Une entente a été signée avec l'Hôpital Montfort qui spécifie que les soldes de fonds doivent être conservés par la Fondation jusqu'à l'échéance de l'entente en novembre 2025. Une partie des soldes de fonds est réservée pour subvenir aux besoins en infrastructure (réserve pour infrastructure); à l'échéance de l'entente, ce montant sera transféré à l'Hôpital Montfort. La balance du Fonds de gestion du stationnement sera conservée par la Fondation qui pourra l'utiliser dans le cadre de sa mission.

Le Fonds d'appui à l'Hôpital Montfort comprend des dépenses encourues pour appuyer l'Hôpital dans la réalisation de ses objectifs.

Le Fonds de campagnes de financement comprend les activités liées aux campagnes de financement majeures pour des projets spécifiques.

Le Fonds de dons désignés comprend les dons dont l'utilisation est réservée par le donateur à des fins particulières autres que les campagnes de financement majeures.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Constatation des produits

La Fondation emploie la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports. Les dons restreints par les donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds à objets spécifiques lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Tous les dons non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports soumis à des restrictions qui n'ont pas de fonds séparés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsque les dépenses correspondantes sont encourues.

Les produits de collecte de fonds et de loteries sont constatés dans l'exercice au cours duquel la collecte a lieu, que la somme est établie ou peut être déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de stationnement sont constatés lorsque le service est rendu, que le prix est établi ou peut être déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'initiatives commerciales sont constatés à la juste valeur lorsque les ententes commerciales sont dues et livrées.

Les produits d'intérêts sont constatés dans leurs fonds respectifs lorsqu'ils deviennent exigibles.

Apports de services

Les bénévoles aident la Fondation en contribuant plusieurs heures à la mise en œuvre de ses projets. Étant donné la difficulté d'évaluer le nombre d'heures et la juste valeur des apports de services, ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Promesses de dons

Une promesse de don pour les montants à recevoir dans le prochain exercice est comptabilisée à titre d'actif lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Polices d'assurance-vie

Les polices d'assurance-vie sont comptabilisées à titre de produits lorsque la Fondation devient le bénéficiaire. La juste valeur des polices d'assurance-vie correspond approximativement à leur valeur de rachat.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement de la licence d'utilisation du stationnement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans, alors que la licence d'opération de Starbucks est amortie sur 10 ans.

Apports reportés afférent aux actifs incorporels

Les apports reportés afférents aux actifs incorporels sont reportés et amortis selon les méthodes et les taux d'amortissement correspondant aux actifs incorporels.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Équipement	3 ans
Équipement lié au stationnement	3 ans à 15 ans
Ameublement et équipement	7, 10 et 15 ans

Œuvre d'art

La collection de la Fondation consiste en des œuvres d'art. Cette collection est comptabilisée à une valeur symbolique de 1 \$.

Réduction de valeur des immobilisations

La Fondation comptabilise en charges une perte de valeur dans l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Avantages sociaux futurs

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est déterminé de façon actuarielle et est comptabilisé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services.

Les gains ou pertes actuariels sont constatés immédiatement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds à la date des modifications.

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

11

3. DÉBITEURS

	Fonds d'adminis- tration	Fonds affectés			2025	2024
		Gestion du stationnement	Campagnes de financement	Dons désignés		
Hôpital Montfort, sans intérêt	- \$	71 555 \$	360 \$	15 375 \$	87 290 \$	72 083 \$
Santé Montfort, sans intérêt	16 840	65 382	-	-	82 222	62 853
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	-	575	-	280	855	1 670
Taxes à la consommation	9 424	35 384	2 113	16 664	63 585	54 559
Stationnement	-	176 483	-	-	176 483	162 358
Promesses de dons (note 8)	-	-	1 010 563	25 000	1 035 563	1 267 919
Collecte de fonds	108 678	-	-	4 960	113 638	51 632
	134 942 \$	349 379 \$	1 013 036 \$	62 279 \$	1 559 636 \$	1 673 074 \$

4. PLACEMENTS

	2025		2024	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements à court terme				
Certificat de placement garanti	1 523 737 \$	1 500 000 \$	- \$	- \$
Obligations	301 751	343 782	150 000	150 000
Intérêts courus	37 874	37 874	35 759	35 759
	1 863 362 \$	1 881 656 \$	185 759 \$	185 759 \$

Les placements à court terme sont composés d'un certificat de placement garanti, d'obligations et d'intérêts courus sur obligations. Le certificat de placement garanti porte intérêt à 3,61 % et vient à échéance en octobre 2025 (2024 : nul). Les obligations portent intérêt à 4,93 % et viennent à échéance en juillet 2025 (2024 : 5,30 % échéant en décembre 2024).

	2025		2024	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements à long terme				
Obligations	4 271 223 \$	4 195 699 \$	4 030 259 \$	4 179 334 \$
Actions canadiennes et américaines	1 643 778	1 460 987	1 586 210	1 454 412
	5 915 001 \$	5 656 686 \$	5 616 469 \$	5 633 746 \$

Les placements à long terme sont composés d'obligations de gouvernements, d'institutions financières ainsi que d'actions canadiennes et américaines provenant d'entreprises privées. Les obligations portent intérêts à des taux

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

12

5. POLICES D'ASSURANCE-VIE

Le montant de 38 110 \$ (2024 : 36 121 \$) représente la valeur de rachat des polices d'assurance-vie dont la Fondation est bénéficiaire. La valeur réalisable au moment du décès des donateurs totalise 310 000 \$ (2024 : 310 000 \$).

6. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Licence d'utilisation du stationnement	10 945 055 \$	10 534 616 \$	410 439 \$	957 691 \$
Licence Starbucks	36 379	6 670	29 709	33 347
	10 981 434 \$	10 541 286 \$	440 148 \$	991 038 \$

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2025	2024
Fonds d'administration				
Équipement	7 573 \$	7 572 \$	1 \$	1 \$
Fonds Gestion du stationnement				
Équipement lié au stationnement	867 134	484 329	382 805	416 086
Appui à l'Hôpital Montfort				
Ameublement et équipement	327 078	302 783	24 295	50 721
	1 201 785 \$	794 684 \$	407 101 \$	466 808 \$

Au cours de l'exercice, la Fondation a acquis des immobilisations pour une valeur de 22 379 \$ (2024 : 31 410 \$) et n'a pas disposé d'immobilisations (2024 : nul \$).

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

13

8. PROMESSES DE DONS À RECEVOIR

Les promesses de dons à recevoir sont composées de donateurs avec lesquels la Fondation a un engagement. Les promesses de dons sont sans intérêt. Les versements à recevoir au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	Campagnes de financement	Dons désignés	Total
2025-2026	1 010 563 \$	25 000 \$	1 035 563 \$
2026-2027	5 000	25 000	30 000
	1 015 563	50 000	1 065 563
Tranche à court terme (note 3)	1 010 563	25 000	1 035 563
	5 000 \$	25 000 \$	30 000 \$

Au 31 mars 2025, la Fondation a des promesses de dons confirmées non inscrites à l'état de la situation financière totalisant :

	Campagnes de financement (non audité)
2026-2027	449 828 \$
2027-2028	730 000
2028-2029 et suivantes	10 000
	1 189 828 \$

La Fondation a également finalisé la campagne de financement pour le projet de la zone d'urgence en santé mentale au 31 mars 2025. L'objectif était de prélever une somme de 1,8 M\$. La campagne a prélevé un total de 1,9 M\$ en date du 31 mars 2025.

9. MARGE DE CRÉDIT

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 500 000 \$ renouvelable annuellement, au taux préférentiel augmenté de 0,75 %. Cette marge de crédit est entièrement garantie par tous les biens personnels présents et à venir de l'emprunteur et une assurance procurant une protection suffisante, l'indemnité en cas de sinistre étant payable à la Banque. Advenant le cas où la marge est utilisée, le solde du crédit doit être remboursé en totalité au moins une fois par année. Au 31 mars 2025 et 2024, la marge de crédit était inutilisée.

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

14

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Campagnes de financement	Dons designés	2025 Total	2024 Total
Frais courus	26 459 \$	1 895 \$	3 425 \$	- \$	2 465 \$	34 244 \$	44 119 \$
Fournisseurs	39 157	71 530	-	21 321	137 337	269 345	130 756
Revenu reporté	52 450	-	-	-	106 332	158 782	81 566
	118 066 \$	73 425 \$	3 425 \$	21 321 \$	246 134 \$	462 371 \$	256 441 \$

11. COMPTES À PAYER À DES APPARENTÉS

	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Campagnes de financement	Dons designés	2025 Total	2024 Total
Hôpital Montfort, sans intérêt	92 254 \$	17 230 \$	- \$	- \$	- \$	109 484 \$	81 141 \$
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	12 500	-	-	-	251 476	263 976	13 075
Santé Montfort, sans intérêt	-	-	-	-	-	-	500
	104 754 \$	17 230 \$	- \$	- \$	251 476 \$	373 460 \$	94 716 \$

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À L'ACTIF INCORPOREL

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	33 347 \$	36 379 \$
Contribution reçue	-	-
Amortissement des apports reportés afférents à l'actif incorporel	(3 638)	(3 032)
SOLDE À LA FIN	29 709 \$	33 347 \$

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

15

13. VIREMENTS INTERFONDS

	Fonds affectés					
	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Appui à l'Hôpital Montfort	Campagnes de financement	Dons désignés
Notes						
A	- \$	(181 363) \$	- \$	181 363 \$	- \$	- \$
B	-	83 788	(83 788)	-	-	-
C	-	621 764	-	-	(621 764)	-
D	-	289 036	(289 036)	-	-	-
E	2 325	-	-	-	-	(2 325)
F	(20 000)	-	-	-	20 000	-
G	(6 255)	-	-	-	-	6 255
H	(6 960)	-	-	-	-	6 960
I	(10 000)	-	-	-	-	10 000
	(40 890) \$	813 225 \$	(372 824) \$	181 363 \$	(601 764) \$	20 890 \$

- A. Un montant de 181 363 \$ (2024 : 217 664 \$) a été transféré du Fonds de gestion du stationnement au Fonds d'appui à l'Hôpital Montfort pour financer les dépenses encourues au nom de l'Hôpital Montfort au cours de l'exercice.
- B. Un montant de 83 788 \$ (2024 : 57 734 \$) a été transféré du Fonds de réserve pour infrastructures au Fonds de gestion du stationnement pour financer les dépenses de réfection encourues au cours de l'année.
- C. Un montant de 621 764 \$ (2024 : 915 828 \$) a été transféré du Fonds de campagnes de financement au Fonds de gestion du stationnement pour rembourser le financement du Carrefour santé Aline-Chrétien fait au 31 mars 2020.
- D. Un montant de 289 036 \$ (2024 : 800 000 \$) a été transféré du Fonds de réserve pour infrastructures au Fonds de gestion du stationnement afin de ramener le solde de Fonds de réserve pour infrastructures à la valeur estimative indiquée au plan de recapitalisation du stationnement.
- E. Un montant de 2 325 \$ (2024 : 675 \$) a été transféré du Fonds de dons désignés au Fonds de d'administration pour financer la gestion effectuée par le personnel de la Fondation.
- F. Un montant de 20 000 \$ (2024 : 10 000 \$) a été transféré du Fonds d'administration au Fonds de campagnes de financement pour présentation de dons désignés reçus.
- G. Un montant de 6 255 \$ (2024 : nul \$) a été transféré du Fonds d'administration au Fonds de dons désignés pour jumeler ce montant aux dons des médecins pour les résidents en médecine familiale.
- H. Un montant de 6 960 \$ (2024 : nul \$) a été transféré du Fonds d'administration au Fonds de dons désignés pour jumeler ce montant aux dons des médecins pour les résidents en psychiatrie.
- I. Un montant de 10 000 \$ (2024 : 7 485 \$) a été transféré du Fonds d'administration au Fonds de dons désignés pour jumeler ce montant aux dons des médecins pour le bien-être des médecins.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants :

Risque de change

Le risque de change est le risque associé à l'incertitude liée aux fluctuations des devises. La Fondation est exposée à ce risque à l'égard des placements en actions américaines et internationales.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Fondation est exposée à ce risque à l'égard de ses placements en actions.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux investissements à taux fixes ainsi qu'aux débiteurs. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client particulier ou d'une quelconque contrepartie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque principal pour la Fondation concerne le paiement de leurs passifs à court terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque principal pour la Fondation concerne ses investissements à taux fixes. Le risque est mitigé lorsque les investissements sont conservés jusqu'à maturité.

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

17

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés divulguées ailleurs dans ces états financiers, la Fondation a conclu les opérations suivantes, comptabilisée à la valeur d'échange.

Salaires

	2025	2024
Services généraux achetés de l'Hôpital Montfort	977 453 \$	825 449 \$

Stationnement

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues avec cet apparenté au cours de l'exercice :

	2025	2024
Produits reçus de Santé Montfort	202 280 \$	163 350 \$
Recouvrement des frais d'exploitation liés au stationnement reçus de Santé Montfort	122 207	103 867
Total ^(a)	324 487 \$	267 217 \$

(a) Les opérations entre apparentés présentées dans les états financiers de Santé Montfort sont de 301 216 \$ (2024 : 248 424 \$) représentant un écart de 23 271 \$ (2024 : 18 792 \$) qui s'explique par le traitement des taxes à la consommation sur les produits reçus de Santé Montfort qui diffère entre les deux entités.

Dons

La Fondation a fait des dons totalisant 527 104 \$ (2024 : 365 180 \$) pour les opérations courantes, 1 800 000 \$ pour la zone d'urgence en santé mentale (2024 : 7 443 \$ pour le Carrefour Santé Aline-Chrétien) ainsi que des dons totalisant 2 620 815 \$ (2024 : 2 331 494 \$) à l'Institut du savoir Montfort.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Services alimentaires

Étant donné que la Fondation agit en tant qu'intermédiaire pour Santé Montfort en ce qui concerne l'exploitation d'un Starbucks (ou « opérations de services alimentaires »), les revenus et les dépenses découlant de cette opération ne sont pas reconnues comme des revenus et des dépenses de la Fondation.

	2025	2024
Acheté de Santé Montfort	24 105 \$	37 998 \$
Rendu à Santé Montfort	447 156 \$	407 160 \$

Les opérations du services alimentaires entre apparentés présentées dans les états financiers de Santé Montfort sont de 23 198 \$ (2024 : 36 558 \$). L'écart de 907 \$ (2024 : 1 440 \$) s'explique par le traitement des taxes à la consommation qui diffère entre les deux entités.

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

18

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Salaires et avantages sociaux

Le salaire des employés de la Fondation est payé par le biais du système de paie de l'Hôpital. La Fondation rembourse les sommes périodiquement à l'Hôpital. La Fondation participe au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au HOOPP. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, s'élève à 70 765 \$ (2024 : 61 719 \$). Selon les états financiers audités les plus récents au 31 décembre 2024, le régime de retraite HOOPP est en situation de surplus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Fondation offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue d'offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée du 31 mars 2025 (l'obligation liée aux avantages de 2024 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 mars 2022). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

	2025	2024
Situation du régime		
Obligation au titre des prestations constituées au début	60 855 \$	45 615 \$
Coût des services courants	9 950	7 780
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	3 200	2 200
Paiements des prestations	(470)	(400)
Perte (gain) actuarielle	(55 635)	5 660
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	17 900 \$	60 855 \$

La charge de l'exercice se détaille comme suit :

	2025	2024
Coût des services courants	9 950 \$	7 780 \$
Intérêts sur l'obligation liée aux bénéfices conservés à la retraite	3 200	2 200
Total de la charge	13 150 \$	9 980 \$

Hypothèses actuarielles

	2025	2024
Taux d'actualisation sur l'obligation	4,70 %	4,89 %
Augmentation des coûts dentaires	4,00 %	4,00 %
Augmentation des coûts des soins de santé	5,00 %	5,00 %

FONDATION DE L'HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

19

16. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En 2020, la Fondation s'est engagée à verser, en vertu d'une entente avec l'Université d'Ottawa et l'Institut du savoir Montfort, un montant total de 500 000 \$ pour la Chaire de recherche en médecine familiale sur une période de dix ans, débutant en janvier 2021. La Fondation s'est également engagée à verser la portion reçue de l'Université d'Ottawa (1 000 000 \$) qui est maintenue dans les dons désignés.

Durant l'année, un montant de 112 500 \$ (2024 : 150 000 \$) a été remis à l'Institut du savoir Montfort pour la Chaire de recherche, ce qui laisse les montants suivants à payer par la Fondation :

	Chaire de recherche	Contribution de l'université d'Ottawa	Total
Les versements pour les prochains exercices sont les suivants :			
2025-2026	62 500 \$	125 000 \$	187 500 \$
2026-2027	50 000	100 000	150 000
2027-2028 et suivantes	187 500	375 000	562 500
	300 000	600 000	900 000
Versé en 2020-2021	12 500	25 000	37 500
Versé en 2021-2022	50 000	100 000	150 000
Versé en 2022-2023	50 000	100 000	150 000
Versé en 2023-2024	50 000	100 000	150 000
Versé en 2024-2025	37 500	75 000	112 500
Total	500 000 \$	1 000 000 \$	1 500 000 \$

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme avec celle de l'exercice 2025.